



---

CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

---

## SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 26 MARS 2007

# Informations brèves

### Affaires fédérales

Le Conseil d'Etat a répondu à une procédure de consultation :

#### **Loi sur le Tribunal fédéral des brevets et loi sur les conseils en brevets**

Le Conseil d'Etat salue la création d'un Tribunal fédéral des brevets, qui sera chargé en première instance de connaître l'ensemble des contestations en matière de brevets. Dans sa réponse, le gouvernement neuchâtelois relève que le faible nombre de litiges (env. 30 cas par année en Suisse) rend très difficile l'acquisition et le maintien à jour des connaissances techniques nécessaires pour les juges et adhère au fait de mettre sur pied un centre de compétence unique. Ce dernier regroupera les ressources nécessaires au traitement de ces dossiers par des magistrats disposant des connaissances indispensables et de l'expérience découlant d'une confrontation avec cette manière hautement technique. Concernant le modèle de financement de ce centre de compétence unique, le Conseil d'Etat l'approuve. A ses yeux, le fait qu'il soit assuré pour une large part par les émoluments judiciaires à charge des parties offre une perspective nouvelle en matière de rémunération de cette prestation étatique qu'est la justice. Quant à la loi sur les conseils en brevets, le Conseil d'Etat se déclare favorable (cf position prise par le CE le 20 octobre 2004 concernant la consultation portant sur la révision sur les brevets d'invention).

**Contact : Alain Tendon, adjoint au chef du Service juridique, tél. 032 889 64 40.**

### Affaires cantonales

#### **Nominations universitaires**

Le Conseil d'Etat a procédé à la nomination de deux professeur-e-s ordinaires à la faculté des lettres et des sciences humaines de l'Université de Neuchâtel dès le 1<sup>er</sup> août 2007:

- Mme Tania Zittoun, en qualité de professeure ordinaire en sciences de l'éducation ;
- M. Michael Baker, en qualité de professeur ordinaire en sciences de l'éducation.
- **Les réponses aux consultations fédérales sont disponibles sur [www.ne.ch/ConsultationsFederales](http://www.ne.ch/ConsultationsFederales)**

2.

**Pour complément d'information:**

**Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.**

Neuchâtel, le 27 mars 2007